



Charte de la Fête des voisins

Convivialité, Respect & Partage

La Fête des voisins est une initiative citoyenne volontaire. Ce sont les habitants qui décident de l'organiser à leur manière. La Ville de Lancy encourage ces événements conviviaux qui contribuent à la création et au renforcement des liens sociaux.

Buts de la Fête des voisins :

Un moment de convivialité entre voisins et un moyen simple pour...

- Favoriser les contacts entre habitants
- Développer des réseaux d'entraide
- Aller à la rencontre d'autres cultures
- Accueillir les personnes isolées
- Créer des liens entre les générations

Afin de concrétiser les buts de la Fête des voisins, les organisateurs s'engagent à :

- Inviter tous les voisins à se joindre à la fête
- Respecter les voisins qui ne souhaitent pas participer
- Ménager les sensibilités de chacun
- Conserver un esprit festif et décontracté
- Agir dans un but non lucratif
- Maintenir l'état de propreté du lieu où se déroule la fête

Domaine privé / Domaine public

- Les rencontres entre voisins sur le domaine privé ne sont pas soumises à une autorisation particulière. Cependant, les règles générales de bon voisinage sont à respecter, notamment en matière de nuisances sonores.
- Les réunions sur le domaine public (trottoir, rue, parc, etc.) sont soumises à autorisation. Un formulaire de demande d'autorisation pour manifestation est disponible sur le site www.ge.ch.

La Ville de Lancy décline toute responsabilité en cas de dommages causés à des personnes ou des biens durant la fête.